



## **Selective n°3 au championnat de Méditerranée Match Racing 2021**

13 et 14 Février 2021

### **AVIS DE COURSE**

#### **1. AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera Club LA PELLE-MARSEILLE

2, Promenade Georges Pompidou

13008 Marseille

Tél. : 04 91 71 70 63 - 04 91 71 24 43

Mail : voile@lapelle-marseille.com

Site Internet : <http://lapelle-marseille.com>

#### **2. LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve aura lieu les 13 et 14 Février à Marseille Rade sud.

#### **3. GRADE DE L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

#### **4. PROGRAMME PREVISIONNEL (Insérer les paragraphes appropriés)**

##### **4.1 Programme prévisionnel :**

(a) Inscriptions et pesée des équipages à partir du 13 Février 8h00

(b) 1<sup>er</sup> briefing le samedi 13 février à 9h00

(c) 1<sup>ère</sup> réunion avec les umpires à suivre après le premier briefing

(d) Courses les 13 et 14 Février 2021

(e) Premier signal d'attention à 10h et courses à suivre

(f) Cérémonie de remise des prix. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'autorité organisatrice se réserve le droit de ne pas faire de remise des prix ou seulement avec les 3 premiers équipages

##### **4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :**

(a) au premier briefing pour les barreaux.

(b) au briefing quotidien pour les barreaux.

#### **5. ADMISSIBILITE DES BARREURS**

5.1 10 barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve

5.2 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.

5.3 Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, les courriels sont acceptés

5.4 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.

5.5 Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : [www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor). Les barreaux devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

#### **6. INSCRIPTIONS**



- 6.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,  
Une autorisation parentale pour les mineurs

(a) Le barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque ou virement

#### 6.2 **Droits d'inscription :**

Les droits d'inscription pour l'épreuve de 320 € non remboursables, par chèque ou virement à l'ordre du club LA PELLE doivent être réglés avant le 12 FEVRIER

**Si paiement par virement, merci de préciser le nom du barreur +selective match racing**

Domiciliation BIC

CAISSE D'EPARGNE CEPAC CEPAFRPP131

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

**FR76 1131 5000 0108 0244 0573 120**

-----

#### 6.3 **Caution des dommages**

- (a) Une caution initiale de 1000 € (chèque de 900 € et 100 € en espèces) devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 30 jours.

- 6.4 Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2.

### 7. **REGLES**

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) Le règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2021

#### 7.2 **Modifications aux RCV**

- (a) Le préambule du chapitre 4 sera modifié comme suit : « la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau »
- (b) Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

### 8. **BATEAUX ET VOILES**

8.1 L'épreuve sera courue sur des J70

8.2 6 bateaux seront fournis.

8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.

8.4 Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

### 9. **EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)**

9.1 Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 4 à 5 personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.

9.2 Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg.

9.3 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de



l'équipage.

- 9.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

## 10. FORMAT DE L'EPREUVE

- 10.1 L'épreuve est constituée des phases suivantes :

Phase 1 - round robin multiples

Phase 2 - Demi-finale/Finale/matches de classement

- 10.2 L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 11. PARCOURS

- 11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.

- 11.2 La zone de course sera située en rade sud de Marseille

## 12. PUBLICITE

- 12.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

## 13. PRIX

## 14. MEDIA, IMAGES ET SONS

- 14.1 L'AO peut exiger la présence d'un opérateur de télévision ou d'un équipement (quel qu'il soit) à bord du bateau en course et la participation des barreaux aux interviews.

- 14.2 L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15. **BATEAUX ENTRAINEURS** : sans objet

16. **AUTRES EXIGENCES** sans objet

## 17. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 18. INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreaux qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint. Et en l'envoyant soit par courrier à :

Club LA PELLE

2, promenade Georges POMPIDOU

13008 MARSEILLE

Soit par mail à : [voile@lapelle-marseille.com](mailto:voile@lapelle-marseille.com)

## 19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

Le club LA PELLE : [voile@lapelle-marseille.com](mailto:voile@lapelle-marseille.com)



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**  
**Selective n°3 Championnat de Méditerranée Match Racing**

Nom du Club représenté : ..... Ligue : .....

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom : ..... Prénom : .....@mail : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : ..... Mobile : .....

Composition de l'équipage (adapter le nombre)							
	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° WS	Poids	
Barreur							
Equipier							
Equipier							
Equipier							
Equipier							
						Total	

Poids total maximum : 350 kg

Frais de constitution de dossier : **320 Euros (obligatoire à joindre dans ce dossier d'inscription)**

Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315	00001	08024405731	20			
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib			
Domiciliation		BIC				
CAISSE D'EPARGNE CEPAC		CEPAFRPP131				
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1131	5000	0108	0244	0573	120

Droits

d'inscription : **320 Euros non remboursables**

Caution Matériel : **1000 €** (chèque de 900€ et 100€ en espèces), au plus tard au moment de la confirmation d'inscription le 13/02/2021) (chèque à l'ordre de La PELLE Marseille)

**Adresse de demande inscription à renvoyer dans les meilleurs délais :**

[voile@lapelle-marseille.com](mailto:voile@lapelle-marseille.com)



## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné, M, Mme :

autorise mon enfant :

à

- participer à la régata « Sélective n°3 championnat de Méditerranée Match Racing » organisée par le club la Pelle les 13 et 14 Fevrier 2021 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

- J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation

- J'autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de mon enfants pendant la période de la compétition intitulée "selective N°3 Championnat de Méditerranée Match Racing »" à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à

le



## **ANNEXE COVID 19 A L'AVIS DE COURSE**

### **Préambule :**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux – page de l'épreuve sur le site du club LA PELLE-MARSEILLE : <https://lapelle-marseille.com/championnat-de-mediterranee-match-racing-selective-n3/> – seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

### **1 Gestes barrières**

- 1.1 Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'autoquestionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)
- 1.2 Tous les participants à la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession d'un masque et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la compétition, à terre et sur l'eau.
- 1.3 Les regroupements de plus de quelques personnes, public, coureurs, organisation doivent être évités lorsque la distanciation physique (1 m) ne peut être respectée.
- 1.4 Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres et les coureurs lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- 1.5 Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une pénalité à l'initiative du Jury.
- 1.6 Les actions raisonnables des responsables de l'événement pour mettre en oeuvre les directives, les protocoles ou la législation Covid-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates.

### **2 Respect des consignes édictées par le Ministère des Sports**

Les conditions édictées dans le guide « Rentrée sportive – Manifestation Sportives - Accueil du public » doivent être connues et respectées par tous les participants à la compétition :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreemanifestationsportive.pdf>

### **3 Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion**

- 3.1 Référent COVID Le référent COVID sera le PRO de l'épreuve.
- 3.2 Cellule COVID en cas de suspicion de contagion La cellule COVID sera composée du / de :
  - Représentant de l'AO,
  - Président du Comité de Course,



- Président du Jury ou du Chief Umpire,
- Réfèrent COVID,
- toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

### 3.3 Fonctionnement

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire Covid-19.

## 4 Cas suspect

Un bateau qui présente un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

## 5 Prise en compte du Risque Covid-19

5.1 En s'inscrivant à la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée tout équipier a connaissance et prend en compte le risque Covid-19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des Sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates
- que malgré la mise en oeuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

5.2 En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'AO se réservent le droit de faire signer, lors de la confirmation des inscriptions, une attestation de participation volontaire à la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée à tous les équipiers.